



*Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon*

# La Lettre n° 5

du 11 août 2021

## **Le Maire refuse de nous communiquer l'étude du BRGM !**

L'église Notre Dame et ses abords sont fermés au public depuis le 7 juin 2018, puisque, suite au creusement d'une tranchée le long du mur extérieur, un affaissement de terrain sous les fondations a fragilisé le mur nord de l'édifice qui menace de s'effondrer.

Quatre premières études ont été nécessaires pour permettre à l'Architecte en chef des Monuments historiques de rédiger un avant projet sommaire portant sur l'Etude complémentaire "*Consolidation et assainissement du mur nord de l'église Notre Dame*", remis à la mairie en juillet 2020.

Cet Avant-projet sommaire prévoyait de mener des investigations complémentaires :

- *une étude micro-gravimétrique pour la détection des cavités ;*
- *une étude de détermination des caractéristiques géométriques et structurelles des cavités ;*
- *une analyse des résultats des 2 études précitées par le BRGM, et la mise en forme de la méthodologie de mise en œuvre des comblements des cavités ;*
- *la finalisation de l'étude géotechnique.*

L'étude micro-gravimétrique pour détecter les cavités en droit et aux abords de l'église, suivant les prescriptions et le cahier des charges établi par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), devait permettre de déterminer les caractéristiques géométriques et structurelles de ces cavités, et de définir la méthodologie à mettre en œuvre pour leur comblement.

Le 2 mars 2021, le BRGM a débuté une semaine de campagne de sondages par micro-gravimétrie pour comprendre la structure du sous-sol sur lequel repose l'édifice, et déterminer le meilleur moyen de consolider ses maçonneries.

Les anomalies micro gravimétriques détectées doivent faire l'objet de sondages mécaniques pour vérifier la nature et les dimensions des anomalies de densité auxquelles elles correspondent.

Une entreprise spécialisée dans le comblement de ce type de cavités doit ensuite définir les meilleurs matériaux et méthode pour le comblement du fontis et des différentes cavités, suivant les résultats des études du BRGM.

Les propositions de l'entreprise seront alors communiquées à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour avis, avant la réalisation des travaux de comblement des cavités.

Lors de la réunion du 7 juin 2021 qui s'est tenue dans le bureau du Maire, ce dernier nous a précisé que le rapport et les conclusions de l'étude du BRGM devaient lui être remis courant juillet 2021.

Par courrier en date du 17 juillet 2021, nous avons demandé au Maire de bien vouloir nous communiquer copie de ces documents lorsqu'il les aurait reçus.

Dans sa réponse en date du 6 août 2021, le Maire de Montmorillon écrit :

*Monsieur,*

*Je fais suite à votre correspondance du 17 juillet 2021 dans laquelle vous demandez à la Commune de Montmorillon de vous faire parvenir un document d'étude portant sur le résultat d'une étude micro gravimétrique effectuée par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM).*

*Lors de notre dernière entrevue, mes services vous ont expliqué que la collectivité effectuait des investigations complémentaires, afin de définir au travers d'une étude globalisée une solution visant à combler les cavités sous l'église Notre Dame.*

*Cette étude n'est pas encore achevée et n'a donc pas fait l'objet d'une validation par les élus de la commune. Elle n'est donc pas communicable en l'état, au regard des dispositions de l'article L 1311-2 du Code de Relation entre le public et l'administration.*

*Je reste bien évidemment disponible pour une entrevue si vous le souhaitez.*

*Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée."*

Déjà, en 2020, le Maire avait implicitement refusé de nous communiquer l'Avant projet sommaire de l'Architecte en chef des monuments historiques.

Il nous l'a quand même envoyé, suite à la demande d'avis que nous avons adressée à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), qui a confirmé que les documents demandés étaient finalisés, et donc des documents administratifs communicables à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L. 311-1 du Code des relations entre le public et l'administration.

La CADA précisait aussi que si la commune était en possession d'autres documents susceptibles de répondre à notre demande, ceux-ci nous étaient communicables.

Le Maire dit effectuer des investigations complémentaires, qu'il intègre dans une étude globalisée : il tente ainsi de justifier son refus de nous communiquer l'étude du BRGM.

Les investigations complémentaires consistent en deux interventions distinctes : l'une pour définir, par des sondages mécaniques, la nature des cavités sur la base des conclusions de l'étude du BRGM, et, l'autre pour déterminer les meilleurs matériaux à utiliser pour les combler.

Puisque ces deux opérations sont basées sur les conclusions de l'étude du BRGM, cela démontre que cette étude a été remise au Maire, qu'elle est donc bel et bien achevée et, de ce fait, communicable.

Nous allons de nouveau, et dans un premier temps, saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, sur ce refus explicite du Maire de Montmorillon de nous communiquer le document administratif finalisé qu'est l'étude micro-gravimétrique du BRGM.